



Compte-rendu du conseil municipal réuni
le 15 octobre 2018

Commune de MONCETZ-LONGEVAS

L'ordre du jour concerne :

1 : Décision modificative 2 Permutation entre les chapitres 11/65 et 12/67	Questions diverses et tour de table : - Activité Mont Louvet 2017 - Activité Agglo 2017 - Mur Cimetière - Familles rurales
2 : CLECT	
3 : VC2 Convention DREAL	
4 : Tableau des effectifs	

Par suite à la convocation du 8 octobre 2018, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 15 octobre 2018 à 20 h 30, sous la présidence de Marie-Jeanne Tronchet.

Etaient présents : Emmanuel Bruggeman, Catherine Tschambser, Christian Lallemand, Cyrille Fromentin, Sylvain Rollet, David Leblanc, Céline Kasperek, Evelyne Brisson.

Absent ayant donné procuration : Éric Chicault à David Leblanc.

Absents non excusés : Stéphanie Brasseur, Jérôme Sarrazin.

Emmanuel Bruggeman est élu secrétaire de séance.

1 : Décision modificative N°2 Permutation entre les chapitres 11/65 et 12/67 : A la demande de la Trésorerie Générale, la participation de la commune au fonctionnement de l'école de Sarry doit être imputée sur 2 chapitres, à savoir le chapitre 11 pour le fonctionnement général et sur le chapitre 12 pour les charges de personnel.

Un rappel de cotisations non versées à hauteur de 5445 € est à rembourser au titre de l'année 2016 à l'URSSAF (réduction du chapitre 12 pour abonder le chapitre 67).

Le conseil unanime approuve ces modifications.

2 : CLECT : Pour 2018, l'attribution de la compensation versée à la commune est de 74 637 € comme l'an passé.

Le conseil unanime, approuve ce versement.

3 : VC2 Convention DREAL : La DREAL fixe par convention les conditions administratives, techniques et financières de la remise d'ouvrage concernant la voirie communale située sur le territoire de Moncetz-Longevas des travaux réalisés dans le cadre de l'opération routière « RN44 Déviation de Chepy » sur la petite portion créée pour relier le rond-point.

Le conseil, unanime autorise Madame le Maire à signer cette convention.

4 : Tableau des effectifs : Suite aux différents changements intervenus, il convient de mettre à jour et d'ajuster le tableau des effectifs aux besoins actuels de la mairie en supprimant les emplois non pourvus et en créant un emploi de secrétaire administrative en cadre C.

Le tableau des effectifs après modification sera le suivant :

Administratif	Adjoint administratif	1 ETP
Technique	Adjoint technique ménage	12,5/35 ^{ème}
Animation	Adjoint animation	8/35 ^{ème}
	Adjoint animation	10/35 ^{ème}

Le conseil, unanime, approuve la modification du tableau des effectifs.

Questions diverses et tour de table :

- **Activité Mont Louvet 2017** : La présentation du rapport d'activité 2017 est réalisée par Christian Lallemand. Il est mis en évidence :

- L'augmentation des abonnés : de 214 foyers en 2016 à 234 en 2017.
- La perte importante de 72240 m³ due aux fuites sur le réseau. Le conseil municipal souhaite connaître les mesures mises en place par le Syndicat du Mont Louvet pour remédier à cette importante déperdition.

Le conseil observe qu'aucun programme pluriannuel de renouvellement des canalisations n'est mentionné au rapport.

- **Activité Agglo 2017** : Le 24 septembre 2018, l'activité de Châlons Agglo a été présentée à l'ensemble des élus municipaux des 46 communes. Ce film est diffusé en séance. L'ensemble du conseil a apprécié la diffusion.

- **Mur Cimetière** : Le mur du cimetière longeant la propriété des époux Champagne présente des dégradations. Après étude, les dégradations sont sommaires et ne nécessitent pas l'intervention d'une entreprise. La protection du haut du mur par des tuiles limitera les dégâts occasionnés par la pluie.

- **Familles rurales** : L'A.F.R mutualise le soutien à domicile. Dorénavant, cette gestion sera assurée par l'A.F.R des 3 vallées à Marson.

- **Pointages garderie** : La présence d'un certain nombre d'enfants après l'heure de fermeture de la garderie à 18h15 est constatée. Le conseil municipal maintient ces horaires. La responsabilité de la mairie est engagée en cas d'incidents.

- Tour de Table :

- Catherine Tschambser évoque la poursuite du désherbage à Longevas (vendredi 19 octobre à 9h15).
- Cyrille Fromentin rappelle que les plantations des arbres fruitiers devraient se tenir le samedi 24 novembre à la Sainte Catherine au « Bois d'Alice ».

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h10.

Moncetz-Longevas le 17 octobre 2018

Le secrétaire de séance :
Emmanuel Bruggeman

affichage : mairie, « p'tit chez nous », abri bus Longevas.

